

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

COMMUNE DE MOISSAC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

REÇU À LA
SOUS-PRÉFECTURE LE

24 DEC. 2013

CASTELSARRASIN - 82

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE TREIZE LE 20 Décembre (20/12/2013)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 13 décembre, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire,**

Mme Marie CAVALIE, Mme Marie CASTRO, Mme Christine FANFELLE, Mme Marie DOURLENT, **Adjoints,**

M. Pierre GUILLAMAT, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, M. Didier MOTHEs, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOUD, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, M. Franck BOUSQUET, Mme Odile MARTY-MOTHEs, M. Abdelkader SELAM, Mme Nathalie DA MOTA, M. Gérard VALLES, M. Richard BAPTISTE, M. André LENFANT, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Martine DAMIANI (représentée par Mme Christine LASSALLE), M. Bernard REDON (représenté par M. Guy-Michel EMPOCIELLO), **Adjoints**

Mme Nathalie GALHO (représentée par M. Gilles BENECH), **Conseillère Municipale**

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Hélène DELTORT, **Adjoint**

Mme Colette ROLLET, **Conseillère Municipale**

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Guy ROQUEFORT, Mme Carine NICODEME, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

M. Abdelkader SELAM est nommé secrétaire de séance.

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE DE MOISSAC DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS

01- 20 Décembre 2013

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT MOISSAC-LIZAC

Rapporteur : Monsieur JEAN.

Vu l'article L.5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'élection des délégués communautaires.

Considérant la délibération n°18 du 24 octobre 2013 adoptant les statuts du syndicat intercommunal d'eau potable et d'assainissement Moissac-Lizac,

Considérant l'arrêté de création du syndicat intercommunal d'eau potable et d'assainissement Moissac-Lizac en date du 11 décembre 2013,

Il est procédé à l'élection des cinq délégués syndicaux titulaires et des cinq délégués syndicaux suppléants par les Conseillers municipaux de la Commune de Moissac, au scrutin

secret uninominal poste de délégué par poste de délégué à la majorité absolue engendrant autant de scrutins que de postes de délégués à pourvoir.

Se porte candidat : M. Jean-Paul NUNZI

1^{er} tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne

A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du code électoral

RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés

Majorité absolue

Titulaire
20
16

A obtenu :

M. NUNZI Jean-Paul 16 voix
 4 bulletins blancs

M. Jean-Paul NUNZI ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé délégué titulaire.

Se porte candidat : M. Alain JEAN

1^{er} tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne

A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du code électoral

RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés

Majorité absolue

Titulaire
19
15

A obtenu :

M. JEAN Alain 15 voix
 4 bulletins blancs

M. Alain JEAN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé délégué titulaire.

Se porte candidat : Mme Eliane BENECH

1^{er} tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne

A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du code électoral

RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés

Majorité absolue

Titulaire
18
15

A obtenu :

Mme BENECH Eliane 15 voix
 3 bulletins blancs

Mme Eliane BENECH ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé déléguée titulaire.

Se porte candidat : M. Abdelkader SELAM

1^{er} tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux
articles L65 et L66 du code électoral
RESTE, pour le nombre des suffrages
exprimés
Majorité absolue

Titulaire	
	19
	1
	15

A obtenu :

M. SELAM Abdelkader 14 voix,
 1 vote nul et 3 bulletins blancs

M. Abdelkader SELAM ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé délégué titulaire.

Madame Carine NICODEME entre en séance et prend part au vote.

Se porte candidat : M. Gérard CHOUKLOUD

1^{er} tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux
articles L65 et L66 du code électoral
RESTE, pour le nombre des suffrages
exprimés
Majorité absolue

Titulaire	
	19
	15

A obtenu :

M. CHOUKLOUD Gérard 15 voix
 4 bulletins blancs

M. Gérard CHOUKLOUD ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé délégué titulaire.

Se porte candidat : Mme Christine LASSALLE

1^{er} tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux
articles L65 et L66 du code électoral
RESTE, pour le nombre des suffrages
exprimés
Majorité absolue

Suppléants	
	20
	15

Se porte candidat : M. Franck BOUSQUET

1^{er} tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne

A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du code électoral RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés

Majorité absolue

Suppléants
20
1
14

Se porte candidat : Mme Marie DOURLENT

1^{er} tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne

A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du code électoral RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés

Majorité absolue

Suppléants
20
1
14

Se porte candidat : M. Gérard VALLES

1^{er} tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne

A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du code électoral RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés

Majorité absolue

Suppléants
20
1
14

Se porte candidat : Mme Christine FANFELLE

1^{er} tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne

A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du code électoral RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés

Majorité absolue

Suppléants
20
1
14

Ont obtenu :

Mme LASSALLE Christine	15 voix, et 5 votes blancs
M. BOUSQUET Franck	14 voix, et 5 votes blancs
Mme DOURLENT Marie	14 voix, et 5 votes blancs
M. VALLES Gérard	14 voix, et 5 votes blancs
Mme FANFELLE Christine	14 voix, et 5 votes blancs

MMES MM. Christine LASSALLE, Franck BOUSQUET, Marie DOURLENT, Gérard VALLES, Christine FANFELLE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages ont été proclamé délégués suppléants.

L'élection a donné les résultats ci-après :

DELEGUES TITULAIRES

M. JEAN-PAUL NUNZI
M. ALAIN JEAN
Mme ELIANE BENECH
M. ABDELKADER SELAM
M. GERARD CHOUKLOUD

DELEGUES SUPPLEANTS

Mme CHRISTINE LASSALLE
M. FRANCK BOUSQUET
Mme MARIE DOURLENT
M. GERARD VALLES
Mme CHRISTINE FANFELLE



**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

APPROUVE la désignation de M. NUNZI, M. JEAN, MME BENECH, M. SELAM, ET M. CHOUKLOUD conseillers municipaux représentants titulaires et de Mme LASSALLE, M. BOUSQUET, MME DOURLENT, M. VALLES, MME FANFELLE, conseillers municipaux représentants suppléants de la Commune au Syndicat Intercommunal d'Eau Potable et d'Assainissement Moissac-Lizac.

Pour copie conforme
Moissac le 23 décembre 2013

Le Maire,



Jean-Paul NUNZI

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :